

*Santé des non-fumeurs—Loi*

l'Association médicale du Manitoba et l'Association des hôpitaux du Canada. Je répète que cette liste n'est que partielle, car d'autres groupes sont en faveur du projet de loi.

• (1620)

Ainsi que le député de Hull—Aylmer (M. Isabelle) l'a mentionné, ce sujet a déjà été étudié par le passé, sans que le gouvernement n'agisse. L'ennui, c'est que si les députés n'appuient pas la mesure, elle ne pourra pas être adoptée. Rien ne nous garantit que le gouvernement légifèrera plus tard.

Sans vouloir révéler de secret, il est intéressant de signaler que la députée de Broadview—Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) et moi-même nous sommes entretenus avec le ministre du Travail (M. Cadieux) mercredi matin. Il nous a dit qu'à sa connaissance le gouvernement n'avait pas l'intention de légiférer là-dessus, mais il s'est engagé à consulter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), pour voir s'ils n'avaient rien de précis à lui révéler. Pour être juste, le ministre du Travail a mentionné qu'on projetait peut-être certaines mesures en matière, notamment, de publicité.

Le plus étonnant, c'est que dans une situation qui concerne la santé, voire la vie d'un si grand nombre de Canadiens, le ministre du Travail, chargé d'appliquer les mesures concernant la santé et la sécurité au travail dans l'ensemble du Canada, ignore quelles sont les intentions du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou celles du président du Conseil du Trésor, responsable, pour sa part, des fonctionnaires fédéraux.

Je déplore vivement l'inaction du gouvernement, qui se contente de nous apprendre, à l'occasion, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se décidera peut-être à faire entendre raison aux fabricants de tabac. Il est regrettable que le gouvernement ne joue pas le rôle de chef de file, ainsi que les Canadiens le souhaitent.

Cette semaine, la Commission de réforme du droit du Canada signalait que la législation fédérale en matière de sécurité du travail est tout à fait inadéquate. Les pollueurs s'en tirent facilement et, selon le rapport, les travailleurs canadiens sont traités comme des cobayes et il est dangereux de travailler au Canada. Voilà un groupe de personnes éminemment responsables qui tiennent à souligner les problèmes de sécurité qui existent dans les lieux de travail. Pour en revenir au ministre du Travail, je lui ai pourtant demandé avant Noël si l'on nous présenterait un projet de loi sur la santé et la sécurité au travail. Encore une fois, il m'a répondu qu'il ne le pensait pas. Sans dire qu'il ne ferait rien au cours des deux prochaines années, il ne prévoyait pas, de mesure législative. Manifestement, le gouvernement ne prend pas la vie des Canadiens très au sérieux.

Le député de Hull—Aylmer a fait valoir, en des termes fort éclairés, que la consommation de tabac est une cause de décès au Canada. La question n'est pas de savoir si le député de la Colombie-Britannique a le droit de fumer lorsqu'il prend l'avion pour se rendre chez lui sous prétexte qu'un tel voyage dure sept heures. Je ferai deux fois ce trajet au cours des prochaines semaines et je ne veux pas l'avoir comme compagnon de voyage parce qu'il nuirait à ma santé. Voilà tout le problème.

Certains députés, et certaines personnes au Canada, croient que nous nous en prenons à la minorité des fumeurs lorsque nous leur demandons de renoncer à leur habitude. La vérité, c'est qu'ils mettent en danger non seulement la santé, mais la vie, de leur prochain lorsqu'ils insistent pour fumer en avion, dans les bureaux ou sur les lieux de travail. L'information publique est nécessaire pour ces gens et pour les jeunes Canadiens, non pas seulement pour leur rappeler les dangers du tabac, mais pour leur faire comprendre combien ils nuisent à leurs concitoyens.

Très peu de Canadiens croient que fumer est acceptable. Très peu considèrent qu'ils ne nuisent pas à leur santé. Certains fumeurs s'imaginent qu'ils ne font tort qu'à eux-mêmes.

Il se peut que fumer dans un champ ou dans une galerie de mine ne nuise à personne, mais la plupart des gens se côtoient tous les jours dans leur travail et ils voyagent dans des espaces réduits. Il n'est certes pas très sain de passer dans certains endroits de la Chambre des communes quand des fumeurs s'y sont réunis.

Nous devons adopter des lois pour protéger nos concitoyens. La députée de Broadview—Greenwood mérite des félicitations, non pas uniquement pour avoir présenté ce projet de loi à la Chambre, mais parce qu'elle est intervenue énergiquement pour rappeler à nos concitoyens que cette mesure était prête. J'espère que les députés en feront autant, qu'ils leur diront que la Chambre en est saisie et qu'ils leur demanderont des suggestions sur les moyens à prendre pour la renforcer au lieu de l'affaiblir comme l'a proposé le député conservateur de la Colombie-Britannique. Je dois reconnaître, en toute justice, qu'il ne parlait qu'en son nom personnel.

Il importe que ce projet de loi soit renforcé pour que les Canadiens puissent travailler, voyager et vivre dans un environnement sain. C'est pour cela qu'il est à l'étude.

**M. Paul Gagnon (Calgary-Nord):** Madame la Présidente, je désire féliciter mon honorable collègue, la députée de Broadview—Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) d'avoir présenté ce projet de loi à la Chambre.

Ce projet de loi vise, au moyen de plusieurs mesures, à restreindre l'usage du tabac par les Canadiens et à améliorer et à protéger par conséquent la santé des Canadiens. C'est un objectif que tous les députés appuient car les dangers que l'usage du tabac fait courir à la santé sont prouvés.

Le public appuie fortement les mesures visant à restreindre l'usage du tabac dans les endroits publics, ce qui a amené le gouvernement à prendre et à proposer plusieurs mesures. Ces mesures visent à restreindre l'usage du tabac dans les endroits publics, dans les transports en commun et dans les lieux de travail. L'appui du public continuera d'augmenter non seulement chez les non-fumeurs mais aussi chez les fumeurs. Il est important de remarquer que de nombreux fumeurs approuvent ces mesures parce qu'ils reconnaissent qu'il leur incombe d'éviter de faire respirer la fumée du tabac aux non-fumeurs. On doit les encourager à continuer de donner leur appui pour éviter des situations qui pourraient être des sources de confrontations et de conflits.